

Image not found or type unknown



SAFER : Procédure "terres incultes"

Par **Vigou101**, le **01/07/2024** à **08:06**

Bonjour,

je suis dans le cadre d'une procédure de remise en culture de terres agricoles incultes menée à mon encontre par la SAFER.

La parcelle en question est boisée depuis environ 50 années et non cultivée.

Je cherche à savoir si, en cas de refus de l'ONF de me délivrer une dérogation à l'interdiction de défricher, la SAFER est en droit de mener à son terme la procédure "terres incultes" ?

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Cordialement.

Olivier VIMEUX